

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3146

11 décembre 2013

### SOMMAIRE

Albain Holdco S.à r.l. ....	150975	Poseidon JV S.à r.l. ....	150989
Aptalis Luxco 2 S.à r.l. ....	151006	Premier Tax Free Luxembourg S.à r.l. ..	150990
Car Classifieds Vietnam S.C.Sp. ....	150973	ProLogis UK IV S.à r.l. ....	150990
Delamare Luxembourg S. à r.l. ....	150988	ProLogis UK LXXXVI S.à r.l. ....	150991
D.P. Electricité S.à r.l. ....	150988	Prosol Holding S.A. ....	150997
European Diversified Bond Fund ....	150989	QC VII Luxembourg S.à r.l. ....	150989
Europe-Gérance S.A. ....	150989	R42 ....	150998
FL Management S.A. ....	150969	Regisa ....	150996
GemeloLux Soparfi S.à r.l. ....	150988	Restclair S.à r.l. ....	150996
Luxembourg Capital Real Estate ....	151008	Rimano S.à r.l. ....	150992
Mischa S.A. ....	150962	Rinisa S.A. ....	150996
Network & System Design S.A. ....	150996	RM2 International S.A. ....	150997
Nobels S.A. ....	150996	Rockwall Investholding S.A. ....	150998
Novalis S.A. ....	150995	Roosevelt International S.à r.l. ....	150993
ORDINA Luxembourg SA ....	150990	Ross & Pernel ....	150997
PAC ....	150991	Ross & Pernel ....	150997
PALLINGHURST INVESTOR CONSOR- TIUM II (Lux) S.à r.l. ....	150990	Ross & Pernel ....	151008
Perroti A.G. SPF société de gestion de pa- trimoine familial ....	150991	Royal Hamilius-Bureaux S.A. ....	150998
Pfizer Group Luxembourg Sàrl ....	150966	Royal Hamilius-Commerces S.A. ....	150999
Pirenne Sàrl ....	150991	RPO Co-Investment Fan Milk ....	150998
Pita S.A. SPF ....	150992	RPO SSA 1 ....	150998
POP 11 S.à r.l. ....	150992	RREEF EuCoReF 1 S.à.r.l. ....	150994
POP 13 S.à r.l. ....	150993	Salamanca Twelve S.à r.l. ....	150998
POP 14 S.à r.l. ....	150994	S.M. Investment S.A. Holding ....	150995
POP 15 S.à r.l. ....	150994	Snowhill RE (Luxembourg) Sàrl ....	150999
POP 3 S.à r.l. ....	150995	Spartalia 1 S.à r.l. ....	151000
POP 4 S.à r.l. ....	150995	Temistocle S.A. ....	151000
POP 5 S.à r.l. ....	150993	Three Hills Partners S.A. ....	150999
POP 6 S.à r.l. ....	150993	Tienna S.à r.l. ....	151000
POP 7 S.à r.l. ....	150992	W2H Luxembourg Holding S.A. ....	151000
POP 8 S.à r.l. ....	150994	Wallis Estate ....	151000

**Mischa S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-9711 Clervaux, 80, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 181.272.

—  
STATUTS

L'an deux mil treize, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Nicholas Martin HENRY DE FRAHAN, indépendant, né le 26 novembre 1971 à Ixelles (Belgique), demeurant à B-1490 Court-St-Etienne, rue Limauges, 7.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme («la Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend comme dénomination «Mischa S.A.».

**Art. 3. Objet social.** La Société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds, la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La Société pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, notamment par la création de filiales ou succursales.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Clervaux.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la même commune par une décision du Conseil d'Administration ou de l'administrateur unique et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 5. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 7. Prime d'émission.** En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

**Art. 8. Actions.** Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis.

Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9. Forme des actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

**Art. 10. Composition du Conseil d'Administration.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment par une résolution des actionnaire(s).

**Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

**Art. 12. Représentation.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 13. Acompte sur dividende.** Le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

**Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil de d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

**Art. 15. Rémunération et débours.** Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

**Art. 17. Responsabilité des administrateur(s).** Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

**Art. 18. Commissaire(s) aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 19. Actionnaire(s).** Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 20. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier mercredi du mois de mars à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 21. Assemblées générales.** Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modifi-

cation des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

**Art. 22. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 23. Comptes sociaux.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

**Art. 24. Réserve légale.** L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 25. Affectation des bénéfices.** Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

**Art. 26. Dissolution et liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

**Art. 27. Disposition finale.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Dispositions transitoires*

(1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

(2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2015.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire intégralement les mille (1.000) actions comme suit:

- Monsieur Nicholas Martin HENRY DE FRAHAN, pré-qualifié,	
mille actions .....	1.000 actions
TOTAL: mille actions .....	1.000 actions

Les actions ont été libérées à hauteur d'un montant de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) soit 40 %, par l'actionnaire unique par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été fournie au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

150966

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant pré-qualifié représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. A été appelé aux fonctions d'administrateur unique:
  - Monsieur Thierry TORDEURS, analyste-programmeur, né le 14 février 1965 à Balen (Belgique), demeurant professionnellement à L-9711 Clervaux, 80, Grand-Rue.
3. La durée du mandat de l'administrateur unique prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019.
4. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
  - Madame Cathérine DEGEMBE, salariée, née le 14 avril 1965 à Berchem-Sainte-Agathe, demeurant à B-1495 Marbais, rue de la Jouerie, 50.
5. La durée du mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019.
6. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9711 Clervaux, 80, Grand Rue.

Dont acte, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. M. HENRY DE FRAHAN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 23 octobre 2013. Relation: DIE/2013/13168. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

*Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 octobre 2013.

Référence de publication: 2013152862/247.

(130186826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

**Pfizer Group Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.375.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of October.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

PFIZER LUXEMBOURG SARL, a limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 84.125,

here represented by Cécile JAGER, Avocat à la Cour, with professional address at 2 rue Peternelchen, Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 16 October 2013.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity PFIZER LUXEMBOURG SARL, is the sole part holder in PFIZER GROUP LUXEMBOURG SARL, a limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 180.375 (the "Company") and incorporated by a deed of the aforementioned notary on September 16, 2013, not yet published in Mémorial C.

The articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary deed dated October 15, 2013, not yet published in the Memorial C.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of FIFTY U.S. DOLLARS (USD 50.-) to bring it from its present amount of EIGHT HUNDRED SIX MILLION TWENTY THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 806,020,000.-) to the amount of EIGHT HUNDRED SIX MILLION TWENTY THOUSAND AND FIFTY U.S. DOLLARS (USD 806,020,050.-) by the creation and the issue of FIFTY (50) new shares having a par value of ONE U.S. DOLLARS (USD 1.-) each (the "New Shares"), having the same rights and obligations as the existing shares, together with total issue premium of TWO HUNDRED EIGHTY THOUSAND ONE HUNDRED AND TWELVE US DOLLARS (USD 280,112.-) paid up by a contribution in kind consisting into the conversion of a claim held by PFIZER LUXEMBOURG SARL, prenamed, for a global amount of TWO HUNDRED AND EIGHTY THOUSAND ONE HUNDRED SIXTY-TWO U.S. DOLLARS (USD 280,162.-)

The aggregate contribution of TWO HUNDRED EIGHTY THOUSAND ONE HUNDRED AND SIXTY TWO US DOLLARS (USD 280,162.-) in relation to the New Shares is allocated as follows: (i) FIFTY U.S. DOLLARS (USD 50.-) to the share capital of the Company and (ii) TWO HUNDRED EIGHTY THOUSAND ONE HUNDRED AND TWELVE US DOLLARS (USD 280,112.-) to the share premium account of the Company.

#### *Subscription*

PFIZER LUXEMBOURG SARL, prenamed, represented as stated hereabove has declared to subscribe for the FIFTY (50) New Shares, and to pay them a total price of FIFTY U.S. DOLLARS (USD 50.-) together with total issue premium of TWO HUNDRED EIGHTY THOUSAND ONE HUNDRED AND TWELVE US DOLLARS (USD 280,112.-) by a contribution in kind consisting in the contribution of a claim.

The above contribution in kind has been dealt with in a statement issued by the management of the Company and the management of PFIZER LUXEMBOURG SARL, based on accounts of PFIZER LUXEMBOURG SARL dated October 16, 2013 which certifies the existence and the total value of the claim.

#### *Second resolution*

The sole partner resolves to amend the first paragraph of article 7 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

**Art. 7. First paragraph.** The corporate capital of the company is set at EIGHT HUNDRED SIX MILLION TWENTY THOUSAND AND FIFTY U.S. DOLLARS (USD 806,020,050.-) divided into EIGHT HUNDRED SIX MILLION TWENTY THOUSAND AND FIFTY (806,020,050) shares having a par value of ONE US DOLLAR (USD 1.00) each."

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

#### *Valuation - Costs*

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at EUR 1,500.

#### *Powers*

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English text and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le seize octobre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN notaire de résidence à Niederanven, soussigné;

#### **A COMPARU**

PFIZER LUXEMBOURG SARL, une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Luxembourg et ayant son siège social au 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.125,

ici représentée par Maître Cécile JAGER, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Luxembourg,, en vertu d'une procuration donnée le 16 octobre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, PFIZER LUXEMBOURG SARL, est l'associé unique de PFIZER GROUP LUXEMBOURG SARL, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 180.375, constituée suivant acte reçu par acte du notaire soussigné en date du 16 septembre 2013 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (la «Société»). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné du 15 octobre 2013 du notaire soussigné.

Laquelle personne comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de CINQUANTE U.S. DOLLARS (USD 50,-) pour le porter de son montant actuel de HUIT CENT SIX MILLIONS VINGT MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 806.020.000,-) à un montant de HUIT CENT SIX MILLIONS VINGT MILLE CINQUANTE DOLLARS AMERICAINS (USD 806.020.050) par l'émission de CINQUANTE (50) nouvelles parts sociales ayant une valeur D'UN DOLLAR AMERICAIN (USD 1.-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission de DEUX CENT QUATRE-VINGT MILLE CENT DOUZE DOLLARS AMERICAINS (USD 280.112,-), payés par un apport en nature consistant dans la contribution d'une créance détenue par PFIZER LUXEMBOURG SARL, prénommée, pour un montant total de DEUX CENT QUATRE-VINGT MILLE CENT SOIXANTE-DEUX DOLLARS (280.162,-).

L'apport total de DEUX CENT QUATRE-VINGT MILLE CENT SOIXANTE-DEUX DOLLARS AMERICAINS (USD 280.162,-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales est alloué comme suit: (i) CINQUANTE DOLLARS AMERICAINS (USD 50,-) au capital social de la Société et (ii) DEUX CENT QUATRE-VINGT MILLE CENT DOUZE DOLLARS AMERICAINS (USD 280.112,-) au compte de prime d'émission de la Société.

#### *Souscription*

PFIZER LUXEMBOURG SARL, prénommée, a déclaré souscrire toutes les CINQUANTE (50) nouvelles parts sociales et les libérer pour un prix total de CINQUANTE DOLLARS AMERICAINS (USD 50,-) ensemble avec une prime d'émission de DEUX CENT QUATRE-VINGT MILLE CENT DOUZE DOLLARS AMERICAINS (USD 280.112,-), par un apport en nature consistant en l'apport d'une créance détenue contre la Société.

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'une confirmation de l'existence et de la valeur de la créance apportée émise par les gérants de la Société et par les gérants de PFIZER LUXEMBOURG SARL sur base d'un bilan de PFIZER LUXEMBOURG SARL daté du 16 octobre 2013, qui certifient la valeur totale de l'apport en nature.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide alors de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

**Art. 7. Premier paragraphe.** «Le capital social de la société est fixé à HUIT CENT SIX MILLIONS VINGT MILLE CINQUANTE DOLLARS AMERICAINS (USD 806.020.050,-) divisé en HUIT CENT SIX MILLIONS VINGT MILLE CINQUANTE (806.020.050) parts sociales ayant une valeur nominale d'UNDOLLAR AMERICAIN(USD 1.-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à EUR 1.500.

#### *Pouvoirs*

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête e la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 23 octobre 2013. LAC / 2013 / 48149. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 novembre 2013.

Référence de publication: 2013152966/131.

(130187184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

**FL Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9711 Clervaux, 80, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 181.268.

—  
STATUTS

L'an deux mil treize, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Fabrice LOUIS, indépendant, né le 7 août 1972 à Ottignies (Belgique), demeurant à B-1450 Villeroux, rue Gilmont, 3.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme («la Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend comme dénomination «FL Management S.A.».

**Art. 3. Objet social.** La Société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds, la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La Société pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, notamment par la création de filiales ou succursales.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Clervaux.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la même commune par une décision du Conseil d'Administration ou de l'administrateur unique et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 5. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 7. Prime d'émission.** En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

**Art. 8. Actions.** Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9. Forme des actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

**Art. 10. Composition du Conseil d'Administration.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment par une résolution des actionnaire(s).

**Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

**Art. 12. Représentation.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 13. Acompte sur dividende.** Le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

**Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil de d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues aux lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

**Art. 15. Rémunération et débours.** Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

**Art. 17. Responsabilité des administrateur(s).** Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

**Art. 18. Commissaire(s) aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 19. Actionnaire(s).** Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 20. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier mercredi du mois de mars à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 21. Assemblées générales.** Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

**Art. 22. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 23. Comptes sociaux.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

**Art. 24. Réserve légale.** L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 25. Affectation des bénéfices.** Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

**Art. 26. Dissolution et liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

**Art. 27. Disposition finale.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

#### *Dispositions transitoires*

(1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

(2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2015.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire intégralement les cent (100) actions comme suit:

- Monsieur Fabrice LOUIS, pré-qualifié, cent actions . . . . .	100 actions
TOTAL: cent actions . . . . .	100 actions

Les actions ont été libérées à hauteur d'un montant de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) soit 40 %, par l'actionnaire unique par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été fournie au notaire instrumentant.

150973

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant pré-qualifié représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. A été appelé aux fonctions d'administrateur unique:
  - Monsieur Thierry TORDEURS, analyste-programmeur, né le 14 février 1965 à Balen (Belgique), demeurant professionnellement à L-9711 Clervaux, 80, Grand-Rue.
3. La durée du mandat de l'administrateur unique prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019.
4. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
  - Madame Cathérine DEGEMBE, salariée, née le 14 avril 1965 à Berchem-Sainte-Agathe, demeurant à B-1495 Marbais, rue de la Jouerie, 50.
5. La durée du mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019.
6. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9711 Clervaux, 80, Grand Rue.

Dont acte, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. LOUIS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 23 octobre 2013. Relation: DIE/2013/13167. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

*Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 octobre 2013.

Référence de publication: 2013152638/246.

(130186795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

**Car Classifieds Vietnam S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 181.413.

—  
STATUTES

**Excerpts of the limited partnership agreement (the "partnership agreement") of Car Classifieds Vietnam S.C.Sp., a special limited partnership, executed on 4 november 2013**

**1. Partners who are jointly and Severally liable.** Classifieds (GP) S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 180.455 (the "General Partner").

**2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.**

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: "Car Classifieds Vietnam S.C.Sp." (the "Partnership").

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through such domestic and foreign subsidiaries (e-commerce covering goods and

services of different kinds) and the provision of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

**3. Designation of the manager and Signatory powers.** The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the limited partnership agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (négligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

**4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends.** The Partnership commences as from 4 November 2013, for an indefinite term.

**Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:**

**Auszüge aus dem Gesellschaftsvertrag (Limited Partnership Agreement) (der "Gesellschaftsvertrag") der Car Classifieds Vietnam S.C.Sp., einer Partnerschaftsgesellschaft Luxemburgischen Rechts (Special Limited Partnership), Abgeschlossen am 4. November 2013**

**1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften.** Classifieds (GP) S.à.r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen der Gesetze des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 180.455 (die "Komplementärin").

**2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.**

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: "Car Classifieds Vietnam S.C.Sp."

(ii) Zweck der Gesellschaft

Der Gesellschaftszweck ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch inländische und ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich E-Commerce bezüglich Waren und Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

**3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse.** Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin. Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt. Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

**4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft.** Die Gesellschaft wird am 4. November 2013 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2013155835/78.

(130190668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

**Albain Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 179.740.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of October.

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1) Altor Fund III GP Limited, a company incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Companies Registry under number 100563, having its registered office at 11-15 Seaton Place, St Helier, JE - JE4 0QH Channel Islands, Jersey, as general partner for Altor Fund III (No. 1) Limited Partnership and Altor Fund III (No. 2) Limited Partnership and as investment manager to Altor Fund III (No. 3) Limited,

here represented by Ms. Johanna WITTEK, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

2) Bain Capital Europe Fund III, L.P., a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Walkers House 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships under number WK-22809,

here represented by Ms. Johanna WITTEK, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The above proxies, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of Albain Holdco S.à r.l., (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, whose registered office is at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg and which is registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B179.740, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, on 20 August 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2540, dated 12 October 2013. The articles of incorporation of the Company were not amended since then.

The appearing persons representing the whole corporate capital require the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of one million one hundred fifteen thousand nine hundred forty-two Norwegian kroner (NOK 1,115,942) in order to raise it from its current amount of one hundred ten thousand Norwegian kroner (NOK 110,000) up to one million two hundred twenty-five thousand nine hundred forty-two Norwegian kroner (NOK 1,225,942), through the issue of one million one hundred fifteen thousand nine hundred forty-two (1,115,942) shares with a nominal value of one Norwegian krone (NOK 1) each.

*Subscription and Payment*

Thereupon,

1) Altor Fund III GP Limited, aforementioned, declares to subscribe for five hundred fifty-seven thousand nine hundred seventy-one (557,971) Shares with a par value of one Norwegian krone (NOK 1) each;

and to fully pay them up by a contribution in cash of an aggregate amount of two million seven hundred eighty-nine thousand eight hundred fifty Norwegian kroner (NOK 2,789,850), to be allocated as follows:

five hundred fifty-seven thousand nine hundred seventy-one Norwegian Kroner (NOK 557,971) to the share capital of the Company, and

Two million two hundred thirty-one thousand eight hundred seventy-nine Norwegian Kroner (NOK 2,231,879) to the share premium account of the Company.

2) Bain Capital Europe Fund III, L.P., aforementioned, declares to subscribe for five hundred forty-four thousand four hundred fifty-seven (544,457) Shares with a par value of one Norwegian krone (NOK 1) each;

and to fully pay them up by a contribution in cash of an aggregate amount of two million seven hundred twenty-two thousand two hundred eighty-four Norwegian kroner (NOK 2,722,284), to be allocated as follows:

five hundred forty-four thousand four hundred fifty-seven Norwegian Kroner (NOK 544,457) to the share capital of the Company, and

Two million one hundred seventy-seven thousand eight hundred twenty-seven Norwegian Kroner (NOK 2,177,827) to the share premium account of the Company.

3) BCIP Associates IV, L.P., an exempted limited partnership, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, Uglund House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered in the Cayman Islands under number WK-22783,

here represented by Ms. Johanna WITTEK, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal,

declares to subscribe for nine thousand one hundred eighty-five (9,185) Shares with a par value of one Norwegian krone (NOK 1) each;

and to fully pay them up by a contribution in cash of an aggregate amount of forty-five thousand nine hundred twenty-six Norwegian kroner (NOK 45,926), to be allocated as follows:

nine thousand one hundred eighty-five Norwegian Kroner (NOK 9,185) to the share capital of the Company, and

Thirty-six thousand seven hundred forty-one Norwegian Kroner (NOK 36,741) to the share premium account of the Company.

4) BCIP Trust Associates IV, L.P., an exempted limited partnership, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, Uglund House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered in the Cayman Islands under number WK-22805,

here represented by Ms. Johanna Wittek, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal,

declares to subscribe for two thousand two hundred sixty-four (2,264) Shares with a par value of one Norwegian krone (NOK 1) each;

and to fully pay them up by a contribution in cash of an aggregate amount of eleven thousand three hundred twenty-one Norwegian kroner (NOK 11,321), to be allocated as follows:

two thousand two hundred sixty-four Norwegian Kroner (NOK 2,264) to the share capital of the Company, and

Nine thousand fifty-seven Norwegian Kroner (NOK 9,057) to the share premium account of the Company.

5) BCIP Associates IV-B, L.P., an exempted limited partnership, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, Uglund House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered in the Cayman Islands under number WK-22784,

here represented by Ms. Johanna WITTEK, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal,

declares to subscribe for five hundred seventy-three (573) Shares with a par value of one Norwegian krone (NOK 1) each;

and to fully pay them up by a contribution in cash of an aggregate amount of two thousand eight hundred sixty-three Norwegian kroner (NOK 2,863), to be allocated as follows:

five hundred seventy-three Norwegian Kroner (NOK 573) to the share capital of the Company, and

Two thousand two hundred ninety Norwegian Kroner (NOK 2,290) to the share premium account of the Company.

6) BCIP Trust Associates IV-B, L.P., an exempted limited partnership, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, Uglund House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered in the Cayman Islands under number WK-22806,

here represented by Ms. Johanna WITTEK, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal,

declares to subscribe for two hundred thirteen (213) Shares with a par value of one Norwegian krone (NOK 1) each,

and to fully pay them up by a contribution in cash of an aggregate amount of one thousand sixty-three Norwegian kroner (NOK 1,063), to be allocated as follows:

two hundred thirteen Norwegian Kroner (NOK 213) to the share capital of the Company, and

Eight hundred fifty Norwegian Kroner (NOK 850) to the share premium account of the Company.

7) Randolph Street Investment Partners, L.P. - 2013 DIF, a limited partnership, incorporated and existing under the laws of the state of Delaware, USA, having its registered office at 300 North La Salle Street, 10<sup>th</sup> Floor, Chicago, IL 60654, USA, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3092123,

here represented by Ms. Johanna WITTEK, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal,

declares to subscribe for one thousand two hundred seventy-nine (1,279) Shares with a par value of one Norwegian krone (NOK 1) each,

and to fully pay them up by a contribution in cash of an aggregate amount of six thousand three hundred ninety-three Norwegian kroner (NOK 6,393), to be allocated as follows:

one thousand two hundred seventy-nine Norwegian Kroner (NOK 1,279) to the share capital of the Company, and five thousand one hundred fourteen Norwegian Kroner (NOK 5,114) to the share premium account of the Company.

The proof of the existence of the above contributions in the aggregate amount of NOK 5,579,700 (out of which NOK 1,115,942 is allocated to the share capital and NOK 4,463,758 is allocated the share premium account of the Company) has been produced to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

Inter alia as a consequence of the above resolution, the Shareholders of the Company resolves to fully restate the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

### **"A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "Albain Holdco S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), by these articles of association and by any shareholders' agreement or similar investors' agreement as may be entered into between, amongst others, the shareholders of the Company from time to time (the "Agreement").

#### **Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

#### **Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

#### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

### **B. Share capital - Shares**

#### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at one million two hundred twenty-five thousand nine hundred forty-two Norwegian kroner (NOK 1,225,942), represented by one million two hundred twenty-five thousand nine hundred forty-two (1,225,942) shares with a nominal value of one Norwegian krone (NOK 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

5.4 In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may, inter alia, be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve. The

share premium is freely distributable to the shareholders by resolutions of the shareholders' or by resolutions of the board of managers, in each case subject to the provisions of the Agreement.

#### **Art. 6. Shares - Preferential Right of Subscription.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

6.5 Save as may otherwise be set out in any Agreement, whenever shares are proposed to be issued to any existing shareholder or its Affiliates (each a "Subscriber") each shareholder other than the Subscriber shall have the right (the "Right") to subscribe for and purchase a portion of the number or amount of shares to be issued, up to such shareholder's then pro rata holding of the share capital of the Company. The Right shall be exercisable by each such shareholder for the same price and upon the same terms and conditions as the shares to be issued to the Subscriber, and otherwise in accordance with any procedure as may be set out for such purpose in any Agreement. For the purposes hereof, the following definitions shall apply:

"Affiliates" shall mean with respect to any Person, any other Person that, directly or indirectly, Controls, is Controlled by, or is under common Control with such first Person or any other Person who holds directly or indirectly more than a thirty percent (30%) economic interest in such first Person or in whom such first Person holds directly or indirectly or has a contractual right to acquire more than a thirty percent (30%) economic interest. Any trust or nominee directly or indirectly holding securities principally for the benefit of employees of a shareholder or its Affiliates shall be deemed to be an Affiliate of such shareholder provided that the definition of "Affiliate" shall not include any portfolio or investee company of any shareholder of the Company.

"Control" shall mean in respect of a Person, the power directly or indirectly to manage or govern such Person, or to appoint the managing and governing bodies of such Person, or a majority of the members thereof if they decide collectively, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise (in such respect, a limited partnership shall be deemed to be Controlled by its general partner); and the terms "Controlling" and "Controlled" shall have meanings correlative to the foregoing.

"Person" shall mean an individual, a partnership, a corporation, a limited liability company, an association, a joint stock company, a trust, a joint venture, an unincorporated organization and a governmental entity or any department, agency or political subdivision thereof.

#### **Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders, except as may otherwise be set out in any Agreement.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital, and subject to any stricter provisions of any Agreement, if applicable.

7.5 The Company will only recognize a transferee of shares in the Company as the owner of such shares and such transferee may only exercise the rights attached to such shares, if such transfer is in compliance with and if the transferee has expressly agreed to be bound by any Agreement in place from time to time (if any).

7.6 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.7 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

### **C. Decisions of the shareholders**

#### **Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case,

each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 10. Quorum and Vote.**

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association, any Agreement in place from time to time or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least. D. Management

**Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and Powers of the board of managers.**

13.1 The Company shall be managed by several managers, who do not need to be shareholders of the Company. The managers form a board of managers composed of at least one (1) class A manager and one (1) class B manager.

13.2 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

**Art. 14. Election, Removal and Term of office of managers.**

14.1 The manager(s) shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be elected and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital, save for any stricter majority requirement as may be set out in any Agreement.

**Art. 15. Convening meetings of the board of managers.**

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

**Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.**

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis

and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if a simple majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers, among which at least one (1) class A manager and one (1) class B manager must be present or represented.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting provided that at least one (1) class A manager and one (1) class B manager vote in favour of a resolution. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

16.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

#### **Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers present. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 18. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the Company within the limits of such delegation.

### **E. Audit and Supervision**

#### **Art. 19. Auditor(s).**

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 A internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (reviseur(s) d'entreprises agree (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

### **F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 20. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

#### **Art. 21. Annual accounts and Allocation of profits.**

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

#### **Art. 22. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.**

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may

not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

## G. Liquidation

### Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

## H. Final clause - Governing law

**Art. 24. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law and any Agreement in place from time to time (if any). In the event of any conflict or inconsistency between these articles of association and the provisions of any Agreement, the Agreement shall prevail inter partes to the fullest extent permitted by Luxembourg law."

### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand two hundred Euros (EUR 2,200.-).

### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-neuvième jour d'octobre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

### ONT COMPARU:

1) Altor Fund III GP Limited, une société constituée et existante sous les lois de Jersey, enregistrée auprès du Jersey Companies Registry sous le numéro d'enregistrement 100563, ayant son siège social à 11-15 Seaton Place, St Helier, JE - JE4 0QH Channel Islands, Jersey, en tant que general partner pour Altor Fund III (No. 1) Limited Partnership et pour Altor Fund III (No. 2) Limited Partnership et en tant que investment manager pour Altor Fund III (No. 3) Limited,

ici représentée par Madame Johanna WITTEK, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2) Bain Capital Europe Fund III, L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walkers House 87, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, enregistré auprès du Registrar of Limited Partnerships sous le numéro d'enregistrement WK-22809,

ici représentée par Madame Johanna WITTEK, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Lesdites comparantes sont les associés (les «Associés») de Albain Holdco S.à r.l., (la "Société") une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg et qui est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B179.740, constituée en date du 20 Août 2013 suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2540, en date du 12 Octobre 2013. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Lesdites comparantes représentant l'intégralité du capital social de la Société requièrent le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million cent quinze mille neuf cent quarante-deux couronnes norvégiennes (NOK 1.115.942) afin de le porter de son montant actuel de cent dix mille couronnes norvégiennes (NOK 110.000) à un million deux cent vingt-cinq mille neuf cent quarante-deux couronnes norvégiennes (NOK 1.225.942), par l'émission d'un million cent quinze mille neuf cent quarante-deux (1.115.942) parts sociales d'une valeur nominale d'une couronne norvégienne (NOK 1) chacune.

*Souscription et Libération*

Suite à quoi,

1) Altor Fund III GP Limited, susmentionnée, déclare souscrire à cinq cent cinquante-sept mille neuf cent soixante et onze (557.971) Parts Sociales d'une valeur nominale d'une couronne norvégienne (NOK 1) chacune;

et de les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant global de deux millions sept cent quatre-vingt-neuf mille huit cent cinquante couronnes norvégiennes (NOK 2.789.850), à allouer comme suit:

cinq cent cinquante-sept mille neuf cent soixante et onze couronnes norvégiennes (NOK 557.971) pour le capital social de la Société, et

deux millions deux cent trente et un mille huit cent soixante-dix-neuf couronnes norvégiennes (NOK 2.231.879) pour la prime d'émission de la Société.

2) Bain Capital Europe Fund III, L.P., susmentionné, déclare souscrire à cinq cent quarante-quatre mille quatre cent cinquante-sept (544.457) Parts Sociales d'une valeur nominale d'une couronne norvégienne (NOK 1) chacune;

et de les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant global de deux millions sept cent vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-trois couronnes norvégiennes (NOK 2.722.283), à allouer comme suit:

cinq cent quarante-quatre mille quatre cent cinquante-sept couronnes norvégiennes (NOK 544.457) pour le capital social de la Société, et

deux millions cent soixante-dix-sept mille huit cent vingt-sept couronnes norvégiennes (NOK 2.177.827) pour la prime d'émission de la Société.

3) BCIP Associates IV, L.P., un exempted limited partnership, constitué et existant sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, Uglund House, South Church Street, PO Box 309, Georgetown, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, enregistré dans les Iles Cayman sous le numéro d'enregistrement WK-22783,

ici représentée par Madame Johanna WITTEK, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

déclare souscrire à neuf mille cent quatre-vingt-cinq (9.185) Parts Sociales d'une valeur nominale d'une couronne norvégienne (NOK 1) chacune;

et de les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant global de quarante-cinq mille neuf cent vingt-six couronnes norvégiennes (NOK 45.926), à allouer comme suit:

neuf mille cent quatre-vingt-cinq couronnes norvégiennes (NOK 9.185) pour le capital social de la Société, et

trente-six mille sept cent quarante et un couronnes norvégiennes (NOK 36.741) pour la prime d'émission de la Société.

4) BCIP Trust Associates IV, L.P., un exempted limited partnership, constitué et existant sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, Uglund House, South Church Street, PO Box 309, Georgetown, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, enregistré dans les Iles Cayman sous le numéro d'enregistrement WK-22805,

ici représentée par Madame Johanna WITTEK, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

déclare souscrire à deux mille deux cent soixante-quatre (2.264) Parts Sociales d'une valeur nominale d'une couronne norvégienne (NOK 1) chacune;

et de les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant global de onze mille trois cent vingt et une couronnes norvégiennes (NOK 11.321), à allouer comme suit:

deux mille deux cent soixante-quatre couronnes norvégiennes (NOK 2.264) pour le capital social de la Société, et

neuf mille cinquante-sept couronnes norvégiennes (NOK 9.057) pour la prime d'émission de la Société.

5) BCIP Associates IV-B, L.P., un exempted limited partnership, constitué et existant sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, Uglund House, South Church Street, PO Box 309, Georgetown, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, enregistré dans les Iles Cayman sous le numéro d'enregistrement WK-22784,

ici représentée par Madame Johanna WITTEK, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

déclare souscrire à cinq cent soixante-treize (573) Parts Sociales d'une valeur nominale d'une couronne norvégienne (NOK 1) chacune;

et de les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant global de deux mille huit cent soixante-trois couronnes norvégiennes (NOK 2.863), à allouer comme suit:

cinq cent soixante-treize couronnes norvégiennes (NOK 573) pour le capital social de la Société, et

deux mille deux cent quatre-vingt-dix couronnes norvégiennes (NOK 2.290) pour la prime d'émission de la Société.

6) BCIP Trust Associates IV-B, L.P., un exempted limited partnership, constitué et existant sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, Ugland House, South Church Street, PO Box 309, Georgetown, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, enregistré dans les Iles Cayman sous le numéro d'enregistrement WK-22806,

ici représentée par Madame Johanna WITTEK, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

déclare souscrire à deux cent treize (213) Parts Sociales d'une valeur nominale d'une couronne norvégienne (NOK 1) chacune;

et de les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant global de mille soixante-trois couronnes norvégiennes (NOK 1.063), à allouer comme suit:

deux cent treize couronnes norvégiennes (NOK 213) pour le capital social de la Société, et

huit cent cinquante couronnes norvégiennes (NOK 850) pour la prime d'émission de la Société.

7) Randolph Street Investment Partners, L.P. - 2013 DIF, un limited partnership, constitué et existant sous les lois de Delaware, États-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 300 North LaSalle Street, 10th Floor, Chicago, IL 60654, États-Unis d'Amérique, enregistré dans les Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro d'enregistrement 3092123,

ici représentée par Madame Johanna WITTEK, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

déclare souscrire à mille deux cent soixante-dix-neuf (1.279) Parts Sociales d'une valeur nominale d'une couronne norvégienne (NOK 1) chacune;

et de les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant global de six mille trois cent quatre-vingt-treize couronnes norvégiennes (NOK 6.393), à allouer comme suit:

mille deux cent soixante-dix-neuf couronnes norvégiennes (NOK 1.279) pour le capital social de la Société, et

cinq mille cent quatorze couronnes norvégiennes (NOK 5.114) pour la prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence des apports ci-dessus d'un montant global de NOK 5.579.700 (dont NOK 1.115.942 pour le capital social de la Société et NOK 4.463.758 pour la prime d'émission de la Société) a été fournie au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

Notamment en conséquence de la résolution qui précède, les Associés de la Société décident de modifier les statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

#### «STATUTS MODIFIES DE ALBAIN HOLDCO

##### **A. Nom - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Albain Holdco S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») par les présents statuts ainsi que par tout pacte d'associés ou convention d'investisseurs similaire présent ou futur conclu, entre autres, entre les associés de la société (le «Pacte»).

##### **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Sauf par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres obligataires ou d'instrument de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## **B. Capital social - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à un million deux cent vingt-cinq mille neuf cent quarante-deux couronnes norvégiennes (NOK 1.225.942), représenté par un million deux cent vingt-cinq mille neuf cent quarante-deux (1.225.942) parts sociales avec une valeur nominale d'une couronne norvégienne (NOK 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

5.4 En sus du capital social émis, il peut être créé un compte de prime d'émission auquel toute prime payée sur toute Part Sociale en supplément de sa valeur nominale sera transférée. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé, entre autres, pour le paiement de toutes Parts Sociales que la Société pourrait racheter à son/ses associé(s), pour compenser des pertes nettes, pour opérer des distributions à/aux associé(s) sous la forme de dividende ou allouer des fonds à la réserve légale. La prime d'émission est librement distribuable aux associés sur décision des associés ou du conseil de gérance, dans tous les cas sous réserve des dispositions du Pacte.

### **Art. 6. Parts sociales - Droit préférentiel de souscription.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un maximum de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 Sous réserve de toute disposition contraire dans un Pacte, lorsqu'une émission de parts sociales est proposée à un associé existant ou à ses Affiliés (chacun un «Souscripteur»), chaque associé autre que le Souscripteur a le droit (le «Droit») de souscrire à et d'acheter une partie du nombre ou de la somme des parts sociales devant être émises, en proportion du nombre de parts sociales détenues par cet associé dans le capital social de la société. Le Droit pourra être exercé par chaque associé au même prix et selon les mêmes termes et conditions que l'émission de parts sociales au Souscripteur, et pour le reste conformément à toute procédure prévue à cet effet dans un Pacte. Aux fins du présent article, les définitions suivantes s'appliqueront:

«Affiliés», utilisé par rapport à une Personne, signifie toute autre Personne, directement ou indirectement, Contrôlant ladite Personne, Contrôlée par ladite Personne, ou étant sous le Contrôle commun avec cette première Personne ou toute autre Personne qui détient, directement ou indirectement, plus qu'un intérêt économique de trente pour cent (30%) dans cette première Personne, ou dans laquelle cette première Personne détient directement ou indirectement, ou dispose d'un droit contractuel lui permettant d'acquérir, plus qu'un intérêt économique de trente pour cent (30%). Tout trust ou toute fiducie détenant directement ou indirectement des titres principalement pour le bénéfice des employés d'un associé ou de ses Affiliés est réputé être un Affilié dudit associé, pour autant que la définition d'«Affilié» n'inclue pas de société de portefeuille ou en participation d'un associé de la Société.

«Contrôle» signifie, utilisé par rapport à une Personne, le pouvoir de gérer ou de diriger directement ou indirectement ladite Personne, ou de nommer les organes de gérance et de direction de ladite Personne, ou une majorité des membres de ceux-ci lorsqu'ils décident collectivement, que ce soit par la propriété des titres conférant un droit de vote, par contrat ou autrement (en ce sens, un limited partnership sera réputé être Contrôlé par son general partner); et les termes «Contrôlant» et «Contrôlé» seront interprétés conformément à ce qui précède.

«Personne» signifie un individu, une société de personnes, une entreprise, une société à responsabilité limitée, une association, une société anonyme, un trust, une entreprise commune, une organisation n'ayant pas la personnalité juridique et une entité gouvernementale ou un département, agence ou subdivision politique de cette entité.

#### **Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour vérification. Ce registre contient toute l'information requise par la Loi. Des certificats d'enregistrement peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un détenteur par part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, sauf s'il en est disposé autrement dans un Pacte.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront seulement transférables à de nouveaux associés à condition qu'une telle cession ait été approuvée par des associés représentant une majorité des trois quarts du capital social, et sous réserve de toute disposition plus stricte d'un Pacte, si applicable.

7.5 La Société ne reconnaîtra le cessionnaire de parts sociales de la Société comme étant le propriétaire desdites parts sociales et un tel cessionnaire ne pourra exercer les droits afférents à de telles parts sociales, que si le transfert se fait en conformité avec, et si le cessionnaire a expressément accepté d'être lié par, tout Pacte présent ou futur (s'il y en a).

7.6 Toute cession de parts sociales est opposable à l'égard de la Société et des tiers après la notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.7 Dans l'hypothèse d'un décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être transférées au nouvel associé uniquement à condition d'agrément d'un tel transfert par les associés à une majorité des trois quarts du capital social des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux parents, descendants ou à l'épouse survivante.

### **C. Décisions des associés**

#### **Art. 8. Décisions collectives des associés.**

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives autrement prises en assemblée générale peuvent être valablement adoptées par résolutions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte des résolutions écrites ou des décisions à prendre expressément formulés et donnera son vote par écrit.

8.4 S'il y a associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés selon les dispositions de la section XII de la Loi et les présents statuts. Dans ce cas, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» doit être lue comme une référence à l'associé unique, selon le contexte et si applicable, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés sont exercés par l'associé unique.

**Art. 9. Assemblées générales des associés.** Des assemblées générales d'associés peuvent être tenues aux lieux et heures précisés dans les convocations aux assemblées. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 10. Quorum et Vote.**

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'une majorité plus importante prévue par ces statuts, tout Pacte présent ou futur ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

**Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social. D. Gérance

#### **Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et Pouvoirs du conseil de gérance.**

13.1 La Société peut être gérée par plusieurs gérants, qui ne doivent pas être actionnaires de la Société. Les gérants forment un conseil de gérance, composé au moins d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

13.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 14. Election, Révocation des administrateurs et Durée du mandat des gérants.**

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) élu(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) élu(s) et peut(vent) être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société, sous réserve de toute condition de majorité plus stricte imposée par un Pacte.

**Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf si un autre lieu est spécifié dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrite de toute réunion du conseil de gérance est donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures au préalable par rapport à l'heure fixée dans la convocation par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, sauf en cas d'urgence. Le cas échéant, la nature et les raisons d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord de chaque gérant par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document en sera suffisamment preuve. Aucune convocation préalable n'est nécessaire pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été décidés par une résolution d'un précédent conseil de gérance communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renoncent aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les gérants du conseil de gérance.

**Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également choisir un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui aura la charge de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement nommer un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toutes réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie du mandat en étant suffisamment preuve. Un gérant peut représenter un ou plusieurs membres du conseil de gérance, mais non pas tous les membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective aux réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité simple de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance, parmi lesquels doivent être présents ou représentés au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance, pourvu qu'au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B ait voté en faveur de la décision. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements faisant preuve de l'adoption des résolutions. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

**Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; Procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, s'il y en a ou en son absence par le président temporaire s'il y en a, et le secrétaire ou par deux (2) gérants présents. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le cas échéant, ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont enregistrées dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le gérant unique.

**Art. 18. Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/ auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par la Société dans les limites de cette délégation.

## E. Audit et Surveillance

### Art. 19. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.

19.1 Dans l'hypothèse et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires aux comptes et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Tout commissaire peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaires a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire est supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des associés uniquement pour juste motif ou avec son accord.

## F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acompte sur dividendes

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

### Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 A la fin de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

21.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et autant que le montant total de la réserve légale de la Société atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé accepte l'affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'allocation du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont faites en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

### Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur base d'un état financier intermédiaire préparé par le conseil de gérance et montrant que des fonds disponibles pour la distribution. Le montant destiné à la distribution ne doit pas dépasser les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve légalement obligatoire ou que les présents statuts n'autorisent pas à être distribuées.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et des présents statuts.

## G. Liquidation

### Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

## H. Disposition finale - Loi applicable

**Art. 24. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi et à tout Pacte présent ou futur (s'il y en a). En cas de contradiction ou de divergence entre les présents statuts et les dispositions d'un tel Pacte, le Pacte fait foi inter partes dans toute la mesure permise par le droit luxembourgeois.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la mandataire des comparantes connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ladite mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. WITTEK, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2013. LAC/2013/49682. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155753/730.

(130191054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---

**GemeloLux Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 157.454.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2012 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2012 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 12. November 2013.

GemeloLux Soparfi S.à r.l.

Die Domizilstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2013157921/14.

(130193818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Delamare Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 119.857.

Les comptes annuels consolidés de Tesco PLC., maison-mère de la Société au 28 février 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2013157831/12.

(130193498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**D.P. Electricité S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4451 Belvaux, 292, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.342.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 octobre 2013.  
D.P. ELECTRICITE S.A.R.L.  
L-4451 BELVAUX

Référence de publication: 2013157826/12.

(130193473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Europe-Gérance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 122.647.

—  
*Auszug der Beschlüsse der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 5. November 2013*

Bei einer außerordentlichen Generalversammlung vom 05.11.2013 wurde einstimmig beschlossen, dass der Sitz der Gesellschaft, mit sofortiger Wirkung nach:

6, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg  
verlegt wird.

Luxemburg, den 5. November 2013.

Référence de publication: 2013157883/13.

(130193662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**European Diversified Bond Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 77.506.

—  
Le bilan au 31 mai 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EUROPEAN DIVERSIFIED BOND FUND*

SICAV - FIS

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013157884/13.

(130193202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**QC VII Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 147.633.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale des associées tenue extraordinairement en date du 28 octobre 2013 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Pour avis sincère et conforme

*Pour QC VII Luxembourg S.à r.l. (en liquidation)*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013158834/16.

(130194020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**Poseidon JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 102.535.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67627 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013158769/10.

(130194425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**Premier Tax Free Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 172.360.

—  
*Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la société en date du 08 novembre 2013*

Le gérant unique décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013158772/12.

(130194291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**ProLogis UK IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.901.

—  
*Résolution du 28 octobre 2013*

à modifier: Le siège social de l'associé (Prologis Holding XVII BV), a été transféré de Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands à Gustav Mahlerplein 17, 1082 MS Amsterdam, The Netherlands, et ce, avec effet au 28 octobre 2013.

Luxembourg, le 08 novembre 2013.

*Pour la société*

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gerrit-Jan Meerkerk

Référence de publication: 2013158797/15.

(130194479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**ORDINA Luxembourg SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 109.736.

—  
*Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration*

Le conseil d'administration accepte la démission de Mr. Bart de JONG de son mandat d'administrateur en date du 1<sup>er</sup> juin 2013.

Il décide de nommer, avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2013, Madame Jolanda BIJL, née le 26 septembre 1969 à Dordrecht (NL), demeurant Hilversumseweg 32, NL-1251 EZ Laren comme nouvel administrateur en remplacement de Mr. Bart de JONG, administrateur démissionnaire.

Le mandat de Madame Jolanda BIJL prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant approuver les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Référence de publication: 2013158752/17.

(130194741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**PALLINGHURST INVESTOR CONSORTIUM II (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 341.400,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 152.918.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Stijn Curfs  
Mandataire

Référence de publication: 2013158802/12.

(130194045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**Perroti A.G. SPF société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 164.976.

—  
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 23 octobre 2013, la démission des administrateurs LANNAGE S.A., société anonyme, et VALON S.A., société anonyme, représentée par M. Cédric JAUQUET, représentant permanent a été acceptée. De ce fait, le nombre des administrateurs a été réduit de trois à un.

Luxembourg, le 14.11.2013.

Pour: PERROTI A.G. SPF société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Christine Racot

Référence de publication: 2013158804/17.

(130194702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**PAC, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.047.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67640 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013158800/10.

(130194264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**ProLogis UK LXXXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.578.

—  
*Résolution du 28 octobre 2013*

à modifier: Le siège social de l'associé (Prologis Holding XIII BV), a été transféré de Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands à Gustav Mahlerplein 17, 1082 MS Amsterdam, The Netherlands, et ce, avec effet au 28 octobre 2013.

Luxembourg, le 08 novembre 2013.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gerrit-Jan Meerkerk

Référence de publication: 2013158798/15.

(130194480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**Pirenne Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6755 Grevenmacher, 9, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 143.169.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PIRENNE SARL

Référence de publication: 2013158809/10.

(130194585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**Pita S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 53.376.

---

Les comptes annuels au 30 JUIN 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013158810/10.

(130194201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**POP 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 168.133.

---

*Extrait de résolutions circulaires de l'associé unique de la société adoptées le 13 novembre 2013*

Transfert de parts sociales:

L'associé unique décide de transférer la totalité de ses parts sociales à Athena Capital Fund SICAV-FIS agissant pour le compte du compartiment Athena Capital Balanced Fund 2.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Certifié conforme à l'original

Référence de publication: 2013158815/14.

(130194124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**Rimano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 118.876.

---

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 12 novembre 2013:

1) que le siège social de la Société est transféré de L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, avec effet à compter du 12 novembre 2013,

2) que l'associé unique a pris acte de la démission de Madame Cornélia METTLEN et de Monsieur Philippe RICHELLE de leurs fonctions de gérants avec effet au 26 juillet 2013.

3) que l'associé unique a décidé de nommer, avec effet à compter du 12 novembre 2013 et pour une durée indéterminée, (i) Monsieur Christophe ANTINORI, né le 8 septembre 1971 à Woippy (France), demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, et (ii) Monsieur Xavier FABRY, né le 2 août 1977 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, en tant que nouveaux gérants, en remplacement des gérants démissionnaires.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013158851/20.

(130194305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**POP 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 168.135.

---

*Extrait de résolutions circulaires de l'associé unique de la société adoptées le 13 novembre 2013*

Transfert de parts sociales:

L'associé unique décide de transférer la totalité de ses parts sociales à Athena Capital Fund SICAV-FIS agissant pour le compte du compartiment Athena Capital Balanced Fund 2.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Certifié conforme à l'original

Référence de publication: 2013158825/14.

(130194141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**POP 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 168.141.

---

*Extrait de résolutions circulaires de l'associé unique de la société adoptées le 13 novembre 2013*

Transfert de parts sociales:

L'associé unique décide de transférer la totalité de ses parts sociales à Athena Capital Fund SICAV-FIS agissant pour le compte du compartiment Athena Capital Balanced Fund 2.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Certifié conforme à l'original

Référence de publication: 2013158823/14.

(130194143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**POP 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 168.138.

---

*Extrait de résolutions circulaires de l'associé unique de la société adoptées le 13 novembre 2013*

Transfert de parts sociales:

L'associé unique décide de transférer la totalité de ses parts sociales à Athena Capital Fund SICAV-FIS agissant pour le compte du compartiment Athena Capital Balanced Fund 2.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Certifié conforme à l'original

Référence de publication: 2013158824/14.

(130194142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**Roosevelt International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 118.593.

---

Nous déclarons par la présente la dénonciation avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013 du siège fixé au 6 rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, de la société ROOSEVELT INTERNATIONAL S.à r.l., inscrite sous numéro du RCS Luxembourg B 118 593.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2013.

*Pour Citadelle Trust & Management Services S.C.*

*Gérant*

Référence de publication: 2013158856/12.

(130194647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**POP 13 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 168.130.

---

*Extrait de résolutions circulaires de l'associé unique de la société adoptées le 13 novembre 2013*

Transfert de parts sociales:

L'associé unique décide de transférer la totalité de ses parts sociales à Athena Capital Fund SICAV-FIS agissant pour le compte du compartiment Athena Capital Balanced Fund 2.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Certifié conforme à l'original

Référence de publication: 2013158817/14.

(130194121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**POP 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 168.129.

*Extrait de résolutions circulaires de l'associé unique de la société adoptées le 13 novembre 2013*

Transfert de parts sociales:

L'associé unique décide de transférer la totalité de ses parts sociales à Athena Capital Fund SICAV-FIS agissant pour le compte du compartiment Athena Capital Balanced Fund 2.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Certifié conforme à l'original

Référence de publication: 2013158818/14.

(130194122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**POP 15 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 168.142.

*Extrait de résolutions circulaires de l'associé unique de la société adoptées le 13 novembre 2013*

Transfert de parts sociales:

L'associé unique décide de transférer la totalité de ses parts sociales à Athena Capital Fund SICAV-FIS agissant pour le compte du compartiment Athena Capital Balanced Fund 2.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Certifié conforme à l'original

Référence de publication: 2013158819/14.

(130194120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**RREEF EuCoReF 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013158861/12.

(130194247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**POP 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 168.136.

*Extrait de résolutions circulaires de l'associé unique de la société adoptées le 13 novembre 2013*

Transfert de parts sociales:

L'associé unique décide de transférer la totalité de ses parts sociales à Athena Capital Fund SICAV-FIS agissant pour le compte du compartiment Athena Capital Balanced Fund 2.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Certifié conforme à l'original

Référence de publication: 2013158826/14.

(130194140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**POP 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 168.156.

---

*Extrait de résolutions circulaires de l'associé unique de la société adoptées le 13 novembre 2013*

Transfert de parts sociales:

L'associé unique décide de transférer la totalité de ses parts sociales à Athena Capital Fund SICAV-FIS agissant pour le compte du compartiment Athena Capital Balanced Fund 2.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Certifié conforme à l'original

Référence de publication: 2013158822/14.

(130194144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**POP 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 168.139.

---

*Extrait de résolutions circulaires de l'associé unique de la société adoptées le 13 novembre 2013*

Transfert de parts sociales:

L'associé unique décide de transférer la totalité de ses parts sociales à Athena Capital Fund SICAV-FIS agissant pour le compte du compartiment Athena Capital Balanced Fund 2.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Certifié conforme à l'original

Référence de publication: 2013158821/14.

(130194118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**S.M. Investment S.A. Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 44.366.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2013158865/12.

(130194889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**Novalis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 12, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 143.116.

---

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013158734/9.

(130194824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**Nobels S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 101.739.

—  
RECTIFICATIF

VERSION CORRIGÉE DE LA PUBLICATION ENREGISTRÉE ET DÉPOSÉE LE 16.11.2012 SOUS LA RÉFÉRENCE L120197619

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOBELS SA  
Société Anonyme

Référence de publication: 2013158730/14.

(130194322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**Network & System Design S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.908.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013158728/10.

(130194744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**Regisa, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 83.139.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2013158848/11.

(130194449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**Restclair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 69.126.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RESTCLAIR S.à r.l.

Référence de publication: 2013158850/10.

(130194706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**Rinipa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.628.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Référence de publication: 2013158852/10.

(130194150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**RM2 International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 132.740.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 06 novembre 2013.

Référence de publication: 2013158853/10.

(130194491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**Ross & Pernel, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 139.023.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2013158857/11.

(130194899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**Prosol Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.915.

---

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 26 avril 2012*

Les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

*Première résolution:*

Le Conseil d'Administration constate que la société FN HERMES S.A., administrateur et administrateur-délégué, a changé d'adresse, suite à une décision du conseil communal de Weiswampach du 21 décembre 2006, portant sur l'introduction de dénominations de rues dans toutes les localités de la commune.

L'adresse du siège social sera, dès lors, la suivante: L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61.

*Deuxième résolution:*

La société FN HERMES S.A., avec siège social à L - 9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, représentée par son représentant permanent, Monsieur Erwin SCHRÖDER, expert-comptable, né le 11 octobre 1964 à Manderfeld (B) avec adresse professionnelle à L - 9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, est élue Présidente du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 12 novembre 2013.

*Pour PROSOL HOLDING S.A.*

*Société Anonyme*

*FIDUNORD S.à r.l.*

Référence de publication: 2013158833/23.

(130194281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**Ross & Pernel, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 139.023.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Un administrateur

Référence de publication: 2013158859/11.

(130194901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**RPO Co-Investment Fan Milk, Société en Commandite par Actions,  
(anc. RPO SSA 1).**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.  
R.C.S. Luxembourg B 181.287.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 novembre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013158860/11.

(130194527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**R42, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 180.971.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 novembre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013158863/11.

(130194725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**Salamanca Twelve S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 178.427.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67650 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013158866/10.

(130194524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**Rockwall Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

R.C.S. Luxembourg B 78.233.

---

Nous déclarons par la présente la dénonciation avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013 du siège fixé au 6 rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, de la société Rockwall Investholding SA, inscrite sous le numéro du RCS Luxembourg B 78 233.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2013.

*Pour Citadelle Trust & Management Services S.C.*

*Gérant*

Référence de publication: 2013158840/11.

(130194650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**Royal Hamilius-Bureaux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.  
R.C.S. Luxembourg B 181.502.

---

Il résulte des résolutions prises par les membres du conseil d'administration de la Société en date du 4 novembre 2013 que:

- Monsieur Thierry Behiels, né le 11 décembre 1959 à Gand (Belgique), demeurant au 87/A, rue Colonel Montegnien, 1332 Rixensart (Belgique) a été nommé administrateur délégué de la Société pour une période se terminant à l'issue de la réunion du conseil d'administration de la Société appelé à se prononcer sur les comptes annuels au 31 décembre 2018; et

- Monsieur Thierry Behiels, né le 11 décembre 1959 à Gand (Belgique), demeurant au 87/A, rue Colonel Montegnien, 1332 Rixensart (Belgique) a été nommé président du conseil d'administration de la Société pour la durée de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 novembre 2013.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013158843/19.

(130194672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**Royal Hamilius-Commerces S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 181.501.

Il résulte des résolutions prises par les membres du conseil d'administration de la Société en date du 4 novembre 2013 que:

- Monsieur Thierry Behiels, né le 11 décembre 1959 à Gand (Belgique), demeurant au 87/A, rue Colonel Montegnien, 1332 Rixensart (Belgique) a été nommé administrateur délégué de la Société pour une période se terminant à l'issue de la réunion du conseil d'administration de la Société appelé à se prononcer sur les comptes annuels au 31 décembre 2018; et

- Monsieur Thierry Behiels, né le 11 décembre 1959 à Gand (Belgique), demeurant au 87/A, rue Colonel Montegnien, 1332 Rixensart (Belgique) a été nommé président du conseil d'administration de la Société pour la durée de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 novembre 2013.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013158844/19.

(130194679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**Snowhill RE (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 152.913.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 5 novembre 2013*

1. Monsieur Micheal A DAL BELLO a démissionné de son mandat de gérant de classe A.

2. Monsieur Michael FITZGERALD, administrateur de sociétés, né à Ottawa (Canada), le 24 mai 1954, demeurant professionnellement à T5J 2B3 Edmonton, AB, Canada, 110010830, Jasper Avenue, a été nommé comme gérant de classe A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Snowhill RE (Luxembourg) SARL*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013158877/16.

(130194654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

---

**Three Hills Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.984.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67618 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013158268/10.

(130193510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Tienna S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5544 Remich, 9, Op der Kopp.

R.C.S. Luxembourg B 156.314.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013158269/10.

(130193381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Wallis Estate, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 160.976.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu en date du 20 septembre 2013*

1. L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 10A rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, à compter de ce jour.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013158305/12.

(130193197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**W2H Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 148.814.

Der Domizilvertrag mit der Gesellschaft W2H Luxembourg Holding S.A., RC Luxembourg B 148814, bezüglich des Gesellschaftssitzes 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg wurde mit sofortiger Wirkung gekündigt.

Luxemburg, den 12.11.2013.

FIDES INTER-CONSULT S.A.

Georges Majerus / Christelle Ferry

*Director / Managing Director*

Référence de publication: 2013158308/12.

(130193329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Spartalia 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.590.

Par cette lettre, je vous informe de ma décision de démissionner de mes fonctions de gérance, à compter du 31 Octobre 2013.

Luxembourg, le 23 Octobre 2013.

Ewoud Adrian Boekhout.

Référence de publication: 2013158224/10.

(130193209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Temistocle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 100.897.

L'an deux mille treize, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TEMISTOCLE S.A.", ayant son siège social au 17, Rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B100897, constituée suivant acte

reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 mai 2004, publié au Mémorial C numéro 758 du 23 juillet 2004, (ci-après la "Société"),

ayant un capital social d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-), représenté par quinze mille (15.000) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Carmen IECLÉ, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Réduction du capital social à concurrence d'un montant d'un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000,-) afin de le porter de son montant actuel d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) au montant de cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, moyennant annulation de quatorze mille (14.000) actions, détenues et numérotées comme suit:

- COMITALIA – COMPAGNIA FIDUCIARIA SPA, 7.000 actions numéros de 1 à 7.000
- COMFID SRL 7.000 actions numéros de 7.001 à 14.000,

et allocation dudit montant de la réduction à une réserve disponible, le but de la réduction étant d'adapter les moyens financiers de la société à ses activités futures.

2. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale de la Société du 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg au 49, Corso G. Garibaldi, I-20121 Milan, et adoption par la Société de la nationalité, du statut et de la forme d'une société à responsabilité limitée de droit italien, sous réserve de l'inscription de la société auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Milan.

3. Modification de la dénomination de la société en "TEMISTOCLE S.r.l."

4. Fixation de la durée de la Société jusqu'au 31 décembre 2060.

5. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société.

6. Nomination de Monsieur Roberto PIATTI, né le 12.01.1957 à Como (Italie), demeurant au 49, Corso G. Garibaldi, I-20121 Milan, code fiscal: PTT RRT 57A12 C933K comme gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

7. Refonte complète des statuts de la Société pour les adapter à la législation italienne.

8. Délégation de pouvoirs.

9. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant d'un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000,-) afin de le porter de son montant actuel d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) au montant de cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, moyennant annulation de quatorze mille (14.000) actions, dont sept mille (7.000) actions numéros 1 à 7.000 appartiennent à COMITALIA – COMPAGNIA FIDUCIARIA SPA et sept mille (7.000) actions numéros 7.001 à 14.000 appartiennent à COMFID SRL le but de la réduction étant d'adapter les moyens financiers de la société à ses activités futures.

L'assemblée décide d'allouer le montant de la réduction à une réserve disponible. Cette réserve libre pourra être utilisée de quelque manière que ce soit, en restant toutefois dans les limites fixées par l'article 69 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la Société, en cas de remboursement aux actionnaires.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, et faire tout le nécessaire afin d'annuler les actions et rembourser les actionnaires.

L'assemblée confirme en outre le capital social de EUR 100.000 (cent mille euros) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, réparties dorénavant comme suit:

COMITALIA – COMPAGNIA FIDUCIARIA Spa: cinq cents (500) actions, numéros 1 à 500,

COMFID Srl: cinq cents (500) actions, numéros 501 à 1.000,

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire, le siège de direction effective et de l'administration centrale de la Société du 17, Rue Beaumont, L-1219 Luxembourg au 49, Corso G. Garibaldi, I-20121 Milan, et de lui faire adopter la nationalité, le statut et la forme d'une société à responsabilité limitée de droit italien, le tout sous réserve de l'inscription de la société auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Milan.

L'assemblée constate:

- que tous les impôts prévus par la loi luxembourgeoise ont été dûment payés aux autorités compétentes et que la Société a respecté toutes les dispositions fiscales prévues par la loi luxembourgeoise;
- que le transfert du siège social en Italie et le changement de nationalité de la Société n'aura en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal ni sur le plan légal, la constitution d'une nouvelle personne morale;
- qu'aucune action sans droit de vote n'a été émise par la Société et que la décision de changement de nationalité est prise à l'unanimité des actionnaires existants;
- qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés;
- et que cette résolution est ainsi prise en conformité avec l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La transformation de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée se fait sans changement de l'objet social et sur base de la situation comptable de la Société après réduction du capital social telle que mentionnée ci-dessus.

Cette situation comptable, arrêtée au 25 octobre 2013, constituera le bilan d'ouverture de la Société de nationalité italienne. Une copie de ladite situation comptable, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour en faire partie intégrante.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en "TEMISTOCLE S.r.l."

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée fixe la durée de la Société en Italie jusqu'au 31 décembre 2060.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée prend acte de et décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de nommer, en conformité avec la législation italienne, comme gérant unique ("amministratore unico") de la société, avec les pouvoirs lui conférés par les nouveaux statuts italiens et pour une durée indéterminée, sauf révocation ou démission, Monsieur Roberto PIATTI, né le 12.01.1957 à Como (Italie), demeurant au 49, Corso G. Garibaldi, I-20121 Milan, code fiscal: PTT RRT 57A12 C933K

L'assemblée décide en outre que les émoluments du gérant unique seront fixés en accord avec les tarifs en vigueur en Italie.

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne et de leur donner la teneur suivante, étant entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vu de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi italienne devront être accomplies:

#### "STATUTO

##### **Art. 1. Denominazione.**

È costituita una società a responsabilità limitata sotto la denominazione "TEMISTOCLE S.r.l."

##### **Art. 2. Oggetto.**

La società ha per oggetto:

a) l'acquisto, la vendita, la costruzione e la permuta nonchè la gestione e la conduzione di qualsiasi tipo di immobili, e l'assunzione di partecipazioni comprensiva delle attività di acquisizione, detenzione e gestione dei diritti rappresentati o meno da titoli, sul capitale di altre imprese aventi per oggetto attività immobiliari.

b) l'assunzione di partecipazioni in genere, comprensiva dell'attività di acquisizione, detenzione e gestione dei diritti, rappresentati o meno da titoli, sul capitale di altre imprese e di coordinamento gestionale, tecnico e finanziario delle imprese nelle quali siano state assunte partecipazioni; il finanziamento, da esercitarsi in via non esclusiva a favore e nei confronti di società controllanti, controllate o collegate ai sensi dell'art. 2359 Codice Civile o comunque all'interno del gruppo e anche nei confronti di terzi, comprensiva della concessione di crediti inclusi il rilascio di garanzie accessorie del credito e di impegni di firma nonchè le operazioni di acquisto di crediti, di rilascio di fidejussioni, avalli, aperture di credito; la gestione di patrimoni; il tutto con esclusione delle attività riservate per legge.

Nel perseguimento del predetto scopo, la società potrà altresì assumere mandati e rappresentanze, agenzie, costruire e partecipare a consorzi, raggruppamenti di imprese, istituire, gestire e chiudere uffici, impianti, depositi. E' esclusa ogni attività professionale riservata per legge.

La società potrà, altresì, compiere tutte le operazioni che l'organo Amministrativo riterrà necessarie od utili per il raggiungimento dello scopo sociale, ivi compreso il rilascio di fidejussioni e di altre garanzie.

La società può, quindi, tra l'altro, contrarre prestiti a breve, medio e lungo termine e concedere fidejussioni, prestare avalli, consentire iscrizioni ipotecarie sui propri immobili anche a garanzia di debiti di terzi ed ogni altra disposizione ritenuta opportuna dall'Organo Amministrativo.

**Art. 3. Finanziamento soci.** La società, per far fronte alle proprie esigenze finanziarie, potrà anche richiedere finanziamenti con obbligo di rimborso, fruttiferi o meno di interessi, ai soci, anche senza il rispetto della proporzionalità delle quote possedute, nei limiti fissati dalle vigenti norme legislative o regolamentari in materia di raccolta del risparmio.

Tali versamenti saranno considerati improduttivi di interessi salvo diverso patto scritto.

#### **Art. 4. Sede.**

A. La sede della società è stabilita nel comune di Milano.

B. È attribuita all'Organo Amministrativo la facoltà di:

- trasferire la sede sociale all'interno del territorio comunale;
- istituire e sopprimere, in Italia ed all'estero filiali, succursali, agenzie o unità locali comunque denominate, ferma restando la competenza dell'assemblea per il trasferimento della sede in altro comune del territorio nazionale od all'estero.

**Art. 5. Durata.** La durata della società è fissata al 31 (trentuno) dicembre 2060 (duemilasesanta) e potrà essere prorogata con deliberazione dell'assemblea dei soci anche in sede di liquidazione.

#### **Art. 6. Capitale.**

A. Il capitale sociale è fissato in Euro 100.000,00 (centomila/00) ed è rappresentato da tante quote quanti sono i soci.

B. Possono essere conferiti tutti gli elementi dell'attivo suscettibili di valutazione economica.

#### **Art. 7. Trasferimento quote.**

Le quote di partecipazione sono trasmissibili, per atto tra vivi a titolo oneroso, nel rispetto della seguente clausola di prelazione.

Il socio che intende cedere la propria partecipazione dovrà darne comunicazione a tutti i soci.

La comunicazione deve contenere le generalità del cessionario e le condizioni della cessione ed in particolare il prezzo e le modalità di pagamento.

I soci destinatari delle comunicazioni di cui sopra devono esercitare il diritto di prelazione facendo pervenire al socio offerente, la propria risposta entro sessanta giorni dall'invio dell'offerta.

Nell'ipotesi di esercizio del diritto di prelazione da parte di più di un socio, l'offerta spetterà ai soci interessati in proporzione al valore nominale della partecipazione da ciascuno di essi posseduta.

Se qualcuno degli aventi diritto non eserciti la prelazione, il diritto a lui spettante si accresce proporzionalmente a favore di quei soci che hanno manifestato la loro intenzione di acquisire anche le quote inopstate.

Qualora il prezzo richiesto sia ritenuto eccessivo, da uno qualsiasi dei soci aventi diritto alla prelazione, lo stesso sarà stabilito da un Arbitro designato dal Presidente dell'Ordine dei Dottori Commercialisti del luogo della sede sociale.

In questo caso il socio proponente potrà in ogni momento revocare la proposta di cessione.

**Art. 8. Amministrazione.** L'amministrazione della società è affidata dai soci ad un Amministratore Unico o ad un Consiglio di Amministrazione composto da due o più membri secondo il numero determinato al momento della nomina.

#### **Art. 9. Nomina e revoca amministratori.**

A. Gli amministratori sono nominati dai soci e possono essere anche non soci.

B. Salvo diversa delibera all'atto della nomina, essi durano in carica sino a revoca o dimissioni.

C. La revoca degli Amministratori potrà intervenire in ogni momento senza alcun preavviso e senza alcuna pretesa da parte degli stessi in ordine ad indennità o risarcimento.

D. Anche dopo la scadenza del mandato gli Amministratori rimarranno in carica per gli affari di ordinaria amministrazione fino alla accettazione della carica da parte dei nuovi amministratori.

E. La carica di Amministratore è gratuita.

Agli Amministratori spetta solo il rimborso delle spese sostenute per la società ed in relazione alla carica.

L'atto di nomina, o una decisione dei soci in corso di esercizio in deroga al precedente patto, può fissare un corrispettivo per l'opera dagli stessi prestata.

**Art. 10. Consiglio di amministrazione.** Qualora sia costituito un Consiglio di Amministrazione, l'attività dello stesso sarà regolata dalle seguenti norme:

A. il Consiglio si costituisce validamente con la presenza di tanti amministratori pari alla maggioranza del numero deliberato dall'atto di nomina e delibera con il voto favorevole della maggioranza degli Amministratori presenti.

In caso di parità prevale il voto di Presidente.

B. Il Consiglio di Amministrazione, quando non vi abbia provveduto l'atto di nomina, elegge tra i propri membri un Presidente.

C. Esso si raduna tutte le volte che il Presidente lo ritenga opportuno oppure quando ne sia fatta richiesta al Presidente da almeno due Amministratori o dai Sindaci se nominati.

D. Le convocazioni saranno fatte dal Presidente con qualsiasi mezzo idoneo.

E. È ammessa la possibilità che le adunanze del Consiglio di Amministrazione si tengano per tele conferenza, senza che sia richiesta la contemporanea presenza fisica dei Consiglieri e dei Sindaci se nominati nello stesso luogo, a condizione che tutti i partecipanti possano essere identificati e sia loro consentito di seguire la discussione, di intervenire in tempo reale alla trattazione degli argomenti affrontati e di ricevere, trasmettere e visionare documenti.

Le modalità di svolgimento della tele conferenza saranno precisate dall'Organo Amministrativo nell'avviso di convocazione oppure in un regolamento appositamente predisposto.

F. In alternativa alla formale riunione le decisioni del Consiglio di Amministrazione potranno essere adottate mediante consultazione scritta, in seguito ad invio da parte del Presidente a tutti gli Amministratori del testo integrale della delibera da assumere.

G. In caso di cessazione dalla carica di almeno la metà degli Amministratori, l'intero Consiglio si intende decaduto e ciascun socio dovrà, senza indugio, convocare gli altri soci per la nomina del nuovo Organo Amministrativo.

#### **Art. 11. Poteri dell'organo amministrativo.**

A. Agli Amministratori spettano i poteri a loro conferiti con l'atto di nomina.

B. Il Consiglio di Amministrazione potrà delegare le sue attribuzioni ad uno o più Amministratori delegati determinando i limiti della delega.

C. Quando il Consiglio è composto da due membri in caso di disaccordo sulla nomina o revoca degli Amministratori Delegati, decade dalla carica l'intero consiglio.

#### **Art. 12. Rappresentanza.**

A. La rappresentanza generale della società di fronte ai terzi spetta all'Amministratore Unico e disgiuntamente a tutti i componenti del Consiglio di Amministrazione.

B. La rappresentanza in giudizio spetta all'Amministratore Unico o al Presidente del Consiglio di Amministrazione.

C. La rappresentanza della società spetta anche ai Direttori, agli Istitutori ed ai Procuratori organici, nei limiti dei poteri loro conferiti dagli amministratori nell'atto di nomina.

D. La rappresentanza della società per determinati atti o categorie di atti, può anche essere attribuita dagli amministratori a terzi mediante formale procura.

#### **Art. 13. Controllo.**

Quando obbligatoriamente previsto dalla legge sarà nominato un Organo di Controllo nel rispetto delle disposizioni di Legge.

In questo caso le funzioni di controllo legale dei conti potranno essere attribuite dai soci allo stesso Organo di controllo o ad un Revisore Legale, come previsto dagli articoli 2409 bis e seguenti del Codice Civile.

#### **Art. 14. Decisioni dei soci.**

Sono riservate alla competenza dei soci:

- l'approvazione del bilancio e la distribuzione degli utili;
- la nomina degli Amministratori e la struttura dell'Organo Amministrativo;
- l'eventuale nomina dei Sindaci o del Revisore Contabile;
- le modificazioni dell'atto costitutivo;
- la decisione di compiere operazioni che comportano una sostanziale modifica dell'oggetto sociale;
- la liquidazione, la revoca della liquidazione, la nomina e revoca dei liquidatori.

**Art. 15. Diritto di voto.** Hanno diritto di voto tutti i soci risultanti dal Libro Soci istituito a norma dell'art. 21) del presente Atto Costitutivo.

Il voto del socio vale in misura proporzionale alla sua partecipazione al capitale.

Tutte le decisioni dei soci, sono prese col voto favorevole della maggioranza del capitale sociale.

**Art. 16. Assemblea.**

Nel caso le decisioni abbiano ad oggetto:

- le modificazioni dell'atto costitutivo;
- il compimento di operazioni che comportino una sostanziale modifica dell'oggetto sociale;
- la liquidazione e la revoca della liquidazione, la nomina e revoca dei liquidatori;
- oppure quando lo richiedano uno o più amministratori o un numero di soci che rappresentino almeno un terzo del capitale sociale;

le decisioni dei soci devono essere adottate mediante deliberazione assembleare.

**Art. 17. Convocazione e svolgimento dell'assemblea.**

A. Ricorrendo le condizioni di legge ogni amministratore può provvedere alla convocazione dell'assemblea.

Ove sussista obbligo di legge di adottare una determinata delibera in caso di inerzia da parte degli Amministratori, ciascun socio può procedere alla convocazione.

La convocazione è validamente eseguita con l'invio dell'Ordine del Giorno, indicante il giorno, l'ora ed il luogo della prima convocazione e delle eventuali convocazioni successive e l'elenco delle materie da trattare, mediante avviso sottoscritto dal soggetto convocante consegnato tramite posta o a mano, oppure tramite fax, o e-mail almeno cinque giorni prima dell'adunanza.

B. L'assemblea può essere convocata anche fuori della sede sociale, purchè in Italia;

C. E' ammessa la possibilità che l'assemblea si svolga con intervenuti dislocati in più luoghi, contigui o distanti, audio/video collegati, a condizione che siano rispettati il metodo collegiale ed i principi di buona fede e di parità di trattamento dei soci, nel rispetto di quanto previsto all'art. 10/E del presente statuto.

D. Anche in mancanza di formale convocazione l'assemblea si reputa regolarmente costituita quando ad essa partecipa l'intero capitale sociale e tutti gli Amministratori (Sindaci e Revisore se nominati) sono presenti o informati e nessuno si oppone alla trattazione dell'argomento.

Gli Amministratori (Sindaci o Revisore) che non partecipano personalmente all'assemblea, dovranno rilasciare apposita dichiarazione scritta (in originale, fax od e-mail), da conservarsi agli atti della società, nella quale dichiarano di essere informati su tutti gli argomenti all'Ordine del Giorno, di non opporsi alla trattazione degli stessi.

E. L'assemblea è presieduta dall'Amministratore Unico o dal Presidente del Consiglio di Amministrazione.

**Art. 18. Scioglimento.** La società si scioglie per le cause previste dalla legge.

**Art. 19. Bilancio ed utili.** Gli esercizi sociali chiudono al 31 (trentuno) Dicembre di ogni anno.

Alla fine di ogni esercizio gli Amministratori procederanno alla formazione del bilancio sociale e lo presenteranno ai soci entro il termine ordinario di legge, ovvero entro il maggior termine previsto dalla legge stessa, a condizione che gli Amministratori segnalino nella relazione prevista dall'art. 2428 Codice Civile, o nella nota integrativa le ragioni della dilazione, nel rispetto dell'art. 2364 Codice Civile.

**Art. 20. Distribuzione utili.** Gli utili netti risultanti dal bilancio, dopo prelevata la somma prescritta dall'articolo 2430 Codice Civile per la costituzione del fondo di riserva, verranno ripartiti fra i soci in misura proporzionale alle partecipazioni al capitale da ciascuno posseduta, salvo che i soci non deliberino ulteriori accantonamenti a fondi di riserva straordinaria.

**Art. 21. Libro dei soci e domicilio dei soci.** La società deve istituire il libro dei soci, da tenersi a cura degli amministratori secondo le disposizioni dettate in materia di società per azioni, in quanto compatibili.

In deroga agli articoli 2470, comma 1, e 2479-bis, comma 1, del codice civile, il trasferimento delle partecipazioni sociali e la costituzione di diritti reali sulle stesse, sia per atto tra vivi che per successione a causa di morte, nonché il mutamento del domicilio dei soci, hanno effetto nei confronti della società dal momento dell'iscrizione nel libro dei soci, che gli amministratori sono obbligati ad eseguire nel più breve tempo possibile dal momento del deposito nel registro delle imprese eseguito ai sensi di legge.

Sono fatte salve le previsioni degli articoli 2470, comma 3, 2471, comma 1, del codice civile, e le altre disposizioni inderogabili di legge.

Il domicilio dei soci, per tutto quanto concerne i loro rapporti con la società, è a tutti gli effetti di legge quello indicato nel libro dei soci.

A tal fine i soci possono comunicare agli amministratori il proprio indirizzo di posta elettronica ed il proprio indirizzo telefax.

Gli amministratori devono aggiornare il predetto libro con le indicazioni comunicate loro dai soci mediante lettera raccomandata con avviso di ricevimento o in altro modo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento, ed in tutti gli altri casi previsti dalla legge.”

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de conférer à Monsieur Roberto PIATI, prénommé, tous pouvoirs en vue d'accomplir individuellement toutes les formalités nécessaires et d'entreprendre toutes les démarches qui seront requises par les autorités italiennes en vue d'obtenir l'approbation des résolutions prises ci-avant et, en général, de signer tous documents et d'entreprendre quelconque démarche que les autorités compétentes pourront requérir en relation à l'application des résolutions prises ci-avant, en ce compris, le cas échéant, les modifications qui pourraient être apportées aux statuts de la société.

En outre, le mandataire prénommé est autorisé, de façon individuelle, à entreprendre toute procédure nécessaire et à exécuter et à fournir tout document nécessaire au Ministère des Finances et au Registre de Commerce et des Sociétés de Milan ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et généralement toute administration qui pourrait être concernée, afin d'assurer, d'une part, la continuation de la société en tant que société de droit italien et, d'autre part, la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.

Tous pouvoirs sont en outre conférés au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société en Italie auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Milan.

Tous documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg pourront, pendant une période de cinq ans, être obtenus à son ancien siège social à Luxembourg.

L'assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition suspensive du transfert du siège social de la Société et de son inscription en Italie auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Milan.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les membres du bureau prémentionnés, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: Sophie ERK, Carmen IECLÉ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 octobre 2013. Relation GRE/2013/4341. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2013158272/313.

(130193637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

**Aptalis Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.361.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of the month of October.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

Maître Milène Drweski, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, acting as a special proxy of Aptalis Reserve, Inc. (former Umbria Holdings II, Inc.), a corporation, incorporated under the laws of Delaware, with registered office at 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle 19801, United States of America, and registered with the Secretary of State, Division of Corporations, under number 5411834 (the "Sole Shareholder"), by virtue of a proxy given under private seal dated 23 October 2013 which, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together therewith.

The Sole Shareholder appears in its capacity as sole shareholder of Aptalis LuxCo 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 136.361., incorporated by a notarial deed under the name of "Axcan LuxCo 2 S.à r.l." on 31<sup>st</sup> January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 681 of 19<sup>th</sup> March 2008 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time by a notarial deed on 24<sup>th</sup> September 2012, published in the Mémorial number 2663 of 30<sup>th</sup> October 2012.

The appearing party, acting es qualités, declared and requested the notary to record the following:

I. That the subscribed capital of the Company is presently set at two million two hundred and ninety thousand euro (EUR 2,290,000) divided into two million two hundred and ninety thousand (2,290,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "Shares").

II. That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standing of the Company as at the date hereof.

III. That the Sole Shareholder is the sole holder of the Shares and that as a Sole Shareholder thereof declares explicitly to dissolve the Company.

IV. That the Sole Shareholder takes over all assets and assumes all the liabilities of the dissolved Company known or unknown on the date of the present deed and that the liquidation of the Company is completed without prejudice to the fact that the Sole Shareholder assumes all the Company's liabilities.

V. That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

VI. That the Sole Shareholder declares approving the interim financial statements of the Company for the period from 1<sup>st</sup> October 2013 to the date hereof.

VII. That the Sole Shareholder fully discharges each member of the board of managers of the Company for the due performance of his/her duties up to the date hereof.

VIII. That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned

After having been read to the appearing person, who is known to the notary, by her surname, first name and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Maître Milène Drweski, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Aptalis Reserve, Inc. (ancienne Umbria Holdings II, Inc.), une corporation, constituée sous les lois du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle 19801, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Secretary of State Division of Corporation sous le numéro 5411834 Associé Unique)), en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé datée du 23 octobre 2013 laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

L'Associé Unique comparait en sa qualité d'associé unique de Aptalis LuxCo 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.361, constituée suivant un acte notarié sous la dénomination «Axcn LuxCo 2 S.à r.l.» le 31 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 681 du 19 mars 2008 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu du notaire Maître Henri Hellinckx le 24 septembre 2012, publié au Mémorial numéro 2663 du 30 octobre 2012.

Le comparant, agissant es qualités, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à deux millions deux cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 2,290,000) représenté par deux millions deux cent quatre-vingt-dix mille (2,290,000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales»).

II. Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société en date des présentes.

III. Que l'Associé Unique est le seul détenteur des Parts Sociales et qu'en tant qu'Associé Unique il déclare expressément dissoudre la Société.

IV. Que l'Associé Unique déclare en outre prendre à sa charge tous les engagements de la Société dissoute connus ou inconnus à la date du présent acte et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements de la Société.

V. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société dissoute.

VI. Que l'Associé Unique déclare approuver les comptes intermédiaires de la Société pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2013 jusqu'à la date des présentes.

VII. Que l'Associé Unique accorde une décharge pleine et entière à chaque membre du conseil de gérance de la Société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel et demeure, la comparante a signé avec le notaire instrumentant cet acte.

Signé: M. DRWESKI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13913. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé: Monique HALSDORF.*

Référence de publication: 2013150289/94.

(130184459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

---

**Ross & Pernel, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 139.023.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Un administrateur*

Référence de publication: 2013158191/11.

(130194009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**LCP RE, Luxembourg Capital Real Estate, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4367 Belvaux, 1, avenue du Swing.

R.C.S. Luxembourg B 155.532.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

*Pour copie conforme  
Pour la société  
Maître Carlo WERSANDT  
Notaire*

Référence de publication: 2013156725/14.

(130191811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

---